

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Septembre 1873.

Chronique générale.

On lit dans *Paris-Journal* :

Nous avons recueilli, sans vouloir nous en faire l'écho, car Dieu sait si les esprits ont besoin d'être inquiétés en ce moment ! le bruit qu'une certaine agitation s'était produite à Marseille. Il n'y a pas un mot de vrai dans cette rumeur, que nous pouvons enregistrer maintenant sans inconvénient, ayant sous les yeux une dépêche expédiée de cette ville, à six heures du soir, d'après laquelle, loin qu'il y eût aucun trouble en ville, l'activité commerciale était en plein essor.

Un bruit analogue relatif à l'Algérie avait couru à Paris, samedi. Nous sommes heureusement en mesure de le démentir. La tranquillité n'a pas plus été troublée en Algérie qu'à Marseille. Pas même un symptôme d'agitation.

Il faut, du reste, s'attendre, dans les circonstances actuelles, à beaucoup de faux bruits de ce genre et se tenir en garde contre eux. C'est ce que nous ferons, pour notre part, avec une vigilance extrême. On a bien assez des inquiétudes réelles, et la réalité n'est pas assez couleur de rose pour se complaire à des nuages imaginaires.

**

Nous avons déjà depuis quelques jours annoncé la probabilité d'une démission, regrettable entre toutes, parmi les membres du cabinet. Nous ne nommons pas l'honorable M. Magne, mais tous ceux qui sont un peu au courant des affaires ont sans doute deviné qu'il s'agissait de lui. Dans la journée, le bruit de cette démission a pris consistance et n'a pas laissé d'impressionner tristement la Bourse, où le nom de M.

Magne est une valeur on ne peut mieux cotée.

Plusieurs journaux du soir annoncent cette démission en toutes lettres. Nous croyons pouvoir affirmer qu'elle n'est pas encore officielle et que si M. Magne, en raison de scrupules qui l'honorent, a songé à se retirer du cabinet, on n'est pas sans espoir de le voir renoncer à ce premier mouvement.

Ce n'est pas tout, en effet, que de songer à la politique. Pendant que l'on se prépare, par de chaudes discussions dans la presse, dans les cercles et sur le boulevard, au duel que la monarchie et la république se livreront dans quelques jours au sein de l'Assemblée, les questions de finance n'ont rien perdu de leur intérêt, il y a toujours les nouveaux impôts à établir, *et cætera*. La politique ne fait pas bouillir la marmite, peut-on dire en style de ménagère.

Depuis deux jours, force députés, les membres les plus considérés de la haute finance, des représentants de la Banque de France, les notabilités du commerce et de l'industrie affluent chez M. Magne, et le prient, dans l'intérêt du bien public, de revenir sur sa décision.

Nous espérons, encore une fois, que l'honorable ministre des finances ne sera pas insensible à ces démarches réitérées, et que le fruit des travaux auxquels il se livre sans relâche depuis son installation au ministère ne devra pas être perdu pour le pays.

**

Quant à la convocation anticipée de l'Assemblée, nous serons moins affirmatif aujourd'hui qu'hier ; les dates du 28, puis du 29 octobre, mises avec faveur en avant dans les conciliabules conservateurs, semblent avoir perdu du terrain, et nous ne serions pas surpris (sans rien affirmer cependant) que l'Assemblée se réunisse tout simplement le 5 novembre, au terme régulier de ses vacances.

On ne pourra pas être fixé sur ce point avant jeudi, jour de la dernière séance de la

Commission de permanence. Jusque-là, nous sommes dans le domaine des conversations. Nous pouvons dire seulement que M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dont le talent et l'influence n'ont plus à grandir depuis longtemps, mais dont le rôle s'élargit, pour ainsi dire d'heure en heure dans le mouvement conservateur et monarchique, sera chargé, dans le sein de la Commission, de faire prévaloir l'opinion de la majorité relative à la date de la réunion de l'Assemblée.

**

On sait que toutes les fractions de la droite (réunion des Réservoirs, réunion Pradié, centre droit) sont convoquées à Versailles pour mercredi à une heure. De leur côté, toutes les gauches tiendront leur chapitre le même jour. C'est à la plume habile de M. Jules Simon qu'a été confié le soin de préparer le programme des gauches réunies, dont la rédaction doit être soumise à M. Thiers.

Une fois le texte lu, revu, corrigé, adopté, paraphé, cette pièce paraîtra simultanément dans les journaux adhérents, et sera propagée par voie d'affichage dans les départements non soumis à l'état de siège. Plusieurs députés de la gauche sont déjà partis pour leurs départements respectifs, afin de veiller à la propagation de la manne républicaine.

En résumé, dans les deux camps, si l'on ne paraît pas avancer, au gré de l'impatience publique qui compte les heures, on se démène terriblement, et nous ne saurions trop demander à nos amis les conservateurs d'avoir les yeux ouverts sur les manœuvres incessantes du parti contraire, auquel l'habileté dans la désorganisation est ce qui manque le moins.

**

On lit dans le *Journal des Débats* :

Une réunion du bureau du centre droit, à laquelle assistaient plusieurs membres de ce groupe parlementaire, a eu lieu hier chez un député influent.

Nous croyons savoir que des renseigne-

ments très-circonstanciés auraient été fournis à cette réunion sur la teneur générale de la résolution préparée par la commission des Neuf, dont, au reste, le texte définitif n'est point encore arrêté. Cette résolution serait moins brève que ne pouvait le faire croire le procès-verbal publié à la suite de la réunion qui a eu lieu samedi chez M. Anisson-Dupéron. Elle comprendrait en effet l'énumération détaillée et précise de toutes les garanties de droit public et qui, d'après le procès-verbal, sont déclarées maintenues : égalité de tous les citoyens devant la loi, admissibilité à tous les emplois civils et militaires, liberté religieuse, liberté de la presse, vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, division du pouvoir législatif en deux Assemblées, maintien et organisation du suffrage universel, responsabilité ministérielle.

Les lois constitutionnelles qui seraient présentées par le gouvernement du roi à l'Assemblée nationale, sous la garantie de la responsabilité ministérielle, ne seraient que le développement et l'application de ces principes, dont l'affirmation accompagnerait le rétablissement de la monarchie. Tous les membres présents auraient été très-satisfaits de cette explication et auraient déclaré qu'il était impossible de demander davantage, au point de vue constitutionnel. Il en serait de même pour la question du drapeau, l'initiative royale, qui est de droit sur ce point comme sur tous les autres laissant intacte la décision de l'Assemblée, sans le consentement de laquelle aucune modification, quelle qu'elle fût, ne pourrait être apportée au drapeau tricolore.

**

Les groupes parlementaires de la droite sont convoqués pour apprendre officiellement que leurs bureaux ont été satisfaits des communications qui leur ont été faites, et ont décidé à l'unanimité qu'il y avait lieu de présenter à l'Assemblée une proposition tendant au rétablissement de la monarchie.

**

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'EXPÉDITION DU *Polaris*.

Le *Daily Telegraph* contient un long article sur l'expédition du *Polaris*, ce navire dont les aventures ont déjà été l'objet de curieux récits. Voici un résumé de ce récit :

La merveilleuse nouvelle de la découverte et du retour à Dundee de la seconde partie de l'équipage du *Polaris a*, comme il est facile de l'imaginer, créé une vive agitation dans ce port auquel appartient le bâtiment baleinier arctique qui vient de les ramener. Qu'un bâtiment soit mis hors d'usage par les icebergs, que la moitié de son équipage, violemment séparée du navire par un ouragan, ait pu vivre sur un bloc de glace à l'époque de l'année la plus fertile en tempêtes, que ce bâtiment tout fracassé ait été jeté à la côte coulant bas d'eau avec 14 hommes à

bord, qu'il ait été abandonné par ces hommes qui aimèrent mieux se confier à la glace et à la mer qu'à sa carcasse trouée, et qu'après des mois d'anxiété l'équipage entier se retrouve dans son pays sans qu'un seul homme (sauf le capitaine, mort de maladie) ait été blessé ou malade au milieu de si terribles épreuves, c'est ce qu'il serait difficile de croire, et pourtant il en est ainsi.

Chester, le second du bâtiment, type du marin américain, qui semble avoir été le plus actif et le plus rude travailleur de la bande, raconte ainsi sa terrible odyssee :

C'est au mois d'octobre 1871 que le *Polaris* fut pris entre les glaces ; il resta ainsi prisonnier jusqu'au commencement de l'été suivant. Nous savions que le bâtiment, pressé, écrasé entre les glaces, avait subi de sérieuses avaries, aussi nous hâtâmes-nous de le visiter et de le réparer avant que la débâcle estivale ne l'eût mis en liberté. Mais à peine était-il à flot que nous nous aperçûmes qu'il avait bien plus souffert qu'on ne pouvait croire. L'eau pénétrait dans la cale en

telles quantités que nous ne pouvions nous maintenir à flot que par le jeu constant des pompes. Dans cette situation désespérée, il fut résolu qu'on abandonnerait l'expédition et qu'on ferait route pour l'Angleterre. Quatre jours après, l'infortuné bâtiment quittait la baie Polaris (ainsi fut nommé le havre où il avait passé l'hiver). Entouré de glaces flottantes, à tout moment choqué violemment par des blocs énormes, le bâtiment fut amaré solidement à un iceberg. Nous dérivions lentement au sud avec le glaçon, la pompe d'épuisement travaillant toujours à rejeter l'eau qui se précipitait avec violence à travers un trou que nous ne pûmes parvenir à tamponner.

Nous possédions trois embarcations, deux grandes et une petite ; comme la situation allait toujours s'empirant, nous résolûmes de nous confier à la glace et à nos canots. Ce fut le 16 août 1872 que nous commençâmes à transporter nos provisions sur la glace, et ce travail nous occupa jusqu'au 15 octobre. Nous choisîmes une place sur la glace pour y bâtir une cabane à 400 yards

du bâtiment. Comme nous ne savions combien de temps nous pourrions y rester, nous descendîmes presque toutes nos provisions de charbon, c'est-à-dire 25 à 30 tonnes.

L'obscurité était si complète qu'on ne pouvait apercevoir un homme à la distance de 50 centimètres ; il neigeait à flot et le vent était si violent qu'il fallait lui tourner le dos si l'on ne voulait pas avoir le visage déchiré par la neige glacée.

Dix-neuf personnes étaient débarquées et l'on comptait dans ce nombre les Esquimaux Joé et sa femme, Hans et sa femme, et trois enfants dont le plus jeune était encore. Ils rangeaient sur la glace tout ce que nous leur descendions le long des flancs du navire. Nous débarquâmes ainsi de la viande conservée renfermée dans des boîtes de fer blanc, toutes sortes de conserves, des pommes de terre, du thé, du sucre, du café, une grande quantité de vêtements. Bientôt la maison fut finie, et tout le monde la trouvait si commode qu'on s'empressait d'achever sa tâche pour y ajouter quelques perfectionnements. C'est alors qu'arriva le désastre

La commission d'études s'est réunie de nouveau. Le secret est gardé jusqu'à présent sur ses travaux.

On pense que la proposition tendant au rétablissement de la monarchie sera présentée par le général Changarnier avec la signature d'un certain nombre de députés.

Les bureaux des fractions de la droite ont décidé samedi que, l'accord étant parfait entre eux, il n'y avait plus lieu pour eux de tenir de nouvelles réunions.

* *

Dans les cercles légitimistes, on parle de la prochaine publication d'un procès-verbal fait à Bordeaux, en 1871, par quelques membres de la droite, à la suite d'une conversation avec M. Thiers à propos de la monarchie *unie*. Parmi les signataires de ce document figureraient MM. le comte de Maillé et le marquis de Dampierre.

* *

On lit dans l'Union :

Malgré les réserves que nous avons formulées dès le premier jour, quelques journaux que nous ne nommons pas, afin d'éviter toute polémique, continuent d'altérer le caractère de l'entrevue de Salzbourg. Il nous suffit de constater que notre langage a été compris par le plus grand nombre des écrivains de la presse parisienne, aussi bien du côté de nos amis que du côté de nos adversaires.

* *

Le Constitutionnel dément tout bruit de modification ministérielle; le ministère se présenterait à la Chambre tel qu'il est constitué.

* *

On lit dans le Salut public de Lyon :

M. le préfet du Rhône est arrivé dimanche matin à Paris.

Nous ignorons encore, à l'heure où nous écrivons, quels ont été les résultats de son voyage. On prétendait, dans certains cercles légitimistes, qu'il était nommé ministre de l'intérieur; nous mentionnons ce bruit sous toutes réserves.

* *

Les députés de la majorité arrivent déjà, en grand nombre, à Versailles et à Paris, pour assister aux réunions parlementaires qui vont précéder le retour de l'Assemblée. Ils rapportent des départements les impressions les plus favorables produites par les résolutions des bureaux de la majorité.

Tous les citoyens qui ne subissent pas l'influence des feuilles thieristes et radicales, accueillent avec la plus vive satisfaction l'espoir du rétablissement prochain de la monarchie: « Enfin, disent-ils, nous allons pouvoir vivre avec calme, confiance, nous occuper de nos affaires avec la certitude d'un lendemain qui ne viendra pas troubler le crédit, arrêter les commandes. »

La majorité est assurée dans l'Assemblée. Du reste, le *Journal des débats* ne met plus en doute l'existence de cette majorité.

A Paris et dans les départements, tous les

esprits, même les plus hostiles, sont préparés pour la monarchie. Samedi soir, quand a été publiée la note des bureaux, il n'y a rien eu de changé dans l'attitude de la population parisienne; calme complet et même indifférence. Vous auriez vu, à une autre époque, de l'agitation, des attroupements, la foule assiégeant les kiosques pour la vente des journaux. Rien de pareil, depuis la publication de la note.

Encore une fois, la monarchie est faite dans les esprits.

* *

Pour achever de compromettre M. Thiers, il ne lui manquait plus qu'un allié, c'est le prince Napoléon. Il s'est rendu chez M. Thiers pour se mettre à sa disposition, en haine des Bourbons.

Tenez ce renseignement pour certain.

* *

On lit dans la République française :

« Ainsi la France républicaine s'éveillera un de ces jours en monarchie, parce qu'un certain nombre de personnages plus ou moins ducs se sont avisés de le vouloir ! »

Nous répondrons à la République française :

Ainsi la France impérialiste s'est éveillée le 5 septembre 1870 en République, parce qu'un certain nombre de... déclassés, appuyés sur une bande de coquins, se sont avisés de le vouloir ! (La Presse.)

* *

Lundi, à midi, a été procédé publiquement, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, au 8^e tirage définitif des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1871.

Le n^o 1,112,486 a gagné 400,000 fr.;
Les n^{os} 36,512 et 1,026,040, chacun 50,000 fr.;

Les n^{os} 690,771, — 820,770, — 455,424, — 65,990, — 542,697, — 1,127,155, — 828,851, — 1,215,220, — 240,634, — 1,022,827, — chacun 10,000 fr.

* *

Encore une lettre de M. Léon Say, qui finira par faire concurrence à M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même; celle-ci est adressée à M. Schérer, vice-président du centre gauche :

« Mon cher vice-président,

« Je reçois de nos collègues MM. Max Richard, Lecamus et Salvandy, une adhésion complète au programme de notre dernière réunion. Ils sont comme nous convaincus de la nécessité de maintenir et d'organiser la République conservatrice. Le centre gauche sera unanime, et une majorité dans notre sens ne paraît pas douteuse. Toutes les affirmations contraires sont hasardées, quand elles ne sont pas simplement une manœuvre de nos adversaires.

« Recevez, etc. LEON SAY. »

M. Léon Say est-il bien certain de cette « majorité » qui ne lui « paraît pas dou-

teuse, » et ne parle-t-il pas avec tant d'assurance dans l'espoir d'attirer quelques hésitants? Nous serions d'autant plus disposé à le croire que, pendant que le président du centre gauche, fort actionnaire du *Journal des Débats*, promet à ses amis une majorité républicaine, M. John Lemoine, qui est de plus en plus monarchiste, déclare avec plus de raison dans les *Débats* que la majorité est assurée à la monarchie. La lettre fort inutile de M. Léon Say n'aurait-elle pas pour but de ménager auprès du parti républicain, pour le cas où il triompherait, la situation du *Journal des Débats*, compromise par les avances de M. John Lemoine aux monarchistes? Ces tours d'équilibre sont fréquents dans la feuille universitaire.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

En Allemagne, le bruit s'est de nouveau répandu et paraît se confirmer que le prince de Bismark va reprendre sa place de président du conseil des ministres de Prusse, aussitôt que M. de Roon aura effectué sa retraite annoncée. Il aurait pour principal acolyte dans ce poste M. Camphausen, ministre des finances.

La *Germania*, journal catholique de Berlin, dit que l'on considère le prince de Bismark comme l'auteur de la réponse de l'empereur d'Allemagne à la lettre du Pape. Elle ajoute que le gouvernement prussien a publié les deux lettres en question en vue des élections prochaines.

A ce propos, on écrit de Rome :

Il paraît que la lettre du Saint-Père au roi de Prusse et la réponse de celui-ci ont été publiées en Allemagne avec des altérations qui doivent servir aux besoins de la cause italo-prussienne. Le fond de cette lettre et de la réponse était depuis quelques jours paraphrasé par les journaux officieux de Berlin.

Mais la réponse du roi Guillaume a obtenu une réplique du Pape, et l'on se garde d'en parler.

Sa Sainteté cédera-t-elle aux instances qu'on lui fait de publier le tout? On ne le sait. Mais si l'on considère le silence de commisération qu'il a gardé jadis vis-à-vis de Napoléon III, qui avait eu l'audace de faire publier une traduction inexacte d'une lettre du Souverain-Pontife, on est porté à croire qu'il s'abstiendra.

Toutes les manœuvres de ses ennemis n'empêcheront pas le triomphe de la vérité, et l'Église a pour combattre d'autres armes que celles des Bonaparte et des Bismark.

ROME.

On télégraphie de Rome, le 20 octobre, à l'Agence Havas :

« La junte chargée de la liquidation des biens ecclésiastiques a pris, aujourd'hui, possession de six couvents.

« Au couvent du Collège romain, le recteur a donné lecture aux délégués de la junte

d'une protestation au nom de la compagnie de Jésus, déclarant que le Collège était une institution pontificale internationale. Les recteurs des collèges étrangers ont également présenté une protestation collective.

« Les délégués ont reçu les protestations; ensuite ils ont remis à chacun des jésuites un certificat pour leur pension. Au couvent de la maison généralice de Jésus, le recteur a présenté une protestation formelle afin de sauvegarder les droits de la compagnie sur la maison.

« Les délégués ont remis aux habitants du couvent des certificats de pension.

« Au couvent généralice, des frères franciscains, les délégués ont été reçus très-courtoisement. Le général des franciscains s'est borné à protester brièvement, verbalement, suivant les lois ecclésiastiques.

« Les consuls d'Amérique et de Portugal ont présenté aux délégués une protestation pour certains locaux et couvents appartenant à leurs nations respectives.

« Les délégués ont reçu la protestation et ont remis des certificats de pension dans les trois autres couvents, dont un appartenant à des clercs mineurs et deux autres aux jésuites.

« Les recteurs ont présenté également des protestations verbales; ils ont reçu aussi des certificats de pension.

« Tout s'est passé selon les formes régulières. »

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION
DUC D'AUMAËLE.

Audience du mardi 21 octobre.

(Suite.)

On a passé à la deuxième partie de l'interrogatoire, c'est-à-dire à l'examen des opérations militaires accomplies aux environs de Metz du 12 au 19 août.

LE MARÉCHAL CANROBERT.

Le glorieux soldat de Crimée, l'ami et le père du soldat, et c'est un éloge qui n'est pas à dédaigner, s'est d'abord présenté avec cette assurance que donnent dix-neuf ans de grade de maréchal de France et quarante-cinq ans de beaux services. Le témoin croit, mais sans en être sûr, qu'on aurait pu marcher en avant le 17, et il se hâte d'ajouter qu'en ces matières la critique est aisée et l'art difficile, visant ainsi les appréciations du rapport : du reste, il constate formellement que, le 17 au matin, il n'avait pas refait ses approvisionnements en vivres et en munitions, et que ce qui lui restait ne pouvait lui suffire.

A ce sujet, il raconte un épisode qui montre combien les états de subsistances les mieux faits peuvent tromper : on sait que le rapport a pompeusement déclaré que les soldats avaient dans leur sac des vivres au moins pour la journée du 18 inclus.

du 15 octobre. La tempête, ce jour-là, redoubla avec une force terrible, et le vent fut si violent que le navire rompit tout-à-coup les amarres qui le retenaient à la glace sur laquelle étaient débarquées les provisions.

Il faisait une nuit obscure et la neige tombait à flots si pressés qu'il était impossible de voir seulement à un yard devant soi. Nous fûmes emportés par l'ouragan à travers une mer relativement ouverte et nous nous attendions à chaque instant à être écrasés par les blocs de glace entre lesquels nous passions et qui s'entrechoquaient à grand bruit. Nous espérions être entraînés dans la même direction que le bloc de glace où se trouvaient nos malheureux compagnons, mais il n'en fut rien : Je montai, dit Henri Chester, à la tête du mâ, mais je ne pus rien apercevoir. Seulement, quand la tempête fut apaisée, je découvris, avec ma longue vue, un canot sur la glace qui avait été séparé en même temps que nous du bloc où était notre hutte, et nous ne pûmes jamais découvrir la trace des 49 hommes dont nous étions privés.

Nous étions sur le bâtiment, il est vrai, mais nous envisions le sort de ceux qui étaient emportés sur la glace. Ils avaient du combustible en abondance. Tout cela nous manquait, car le bâtiment était entièrement vidé et les hommes restés à bord qui s'attendaient à débarquer quelques heures plus tard, avaient même placé dans des sacs leurs vêtements les plus chauds, qui avaient été transportés dans la cabane. Du charbon, nous n'en avions plus assez pour mettre toutes les machines en mouvement; un stock de viande assez considérable, qu'on n'avait pas eu le temps de débarquer, était resté sur le pont. Quant au bâtiment, il était encore plus détraqué, plus déchiré par les chocs qu'il avait subis et, malgré tout notre désir d'économiser notre petite provision de charbon, il nous fallut rallumer le feu de la pompe; c'était le seul moyen de nous maintenir à flot.

Nous gouvernâmes au nord, et nous ne pûmes faire que 420 milles en trente heures. Notre joie fut grande quand nous aperçûmes la petite île de Littleton. Résolus à ne

plus rester sur le bâtiment qui pouvait s'enfoncer sous nos pieds, nous nous hâtâmes de débarquer tout ce qui pouvait nous être utile; il fallut néanmoins continuer les feux, car le bâtiment se serait rempli avant que nous eussions fini de le décharger. Nous débarquâmes tout ce qui nous restait de charbon, environ quatre tonnes, ainsi que toutes nos provisions, et nous vîmes que nous avions à peu près pour quatre mois de vivres, sans compter ce que nous pensions nous procurer par la chasse. Nous choisîmes un endroit situé à environ un quart de mille du bâtiment. Il nous fallut trois jours pour réunir tous nos matériaux, bien que nous eussions tous travaillé avec la plus grande ardeur. Mais il n'était pas facile de s'avancer avec un fardeau au milieu des monceaux de neige ou sur la glace raboteuse.

Le matin du troisième jour, nous avions tout mis dehors; nous éteignîmes à ce moment le feu de la pompe à vapeur, et quand nous revînmes au vaisseau, le lendemain matin, nous le trouvâmes rempli d'eau jusqu'à deux pieds du pont. Il est facile de

comprendre que nous ne le regrettâmes pas, et notre séjour triste, lugubre, sans grand espoir, était cent fois préférable à la vie sur le *Polaris*. Deux jours après, nous fûmes tout joyeux de voir arriver à nous quelques Esquimaux qui campaient non loin de nous. Leurs traîneaux de chiens nous furent très-utiles pour apporter jusqu'à notre hutte certains objets très-lourds que nous n'avions pu mettre en sûreté. Enfin, ils nous donnèrent des bonnets et des guêtres de fourrures qui nous rendirent les plus grands services. C'est moi, dit Chester, qui fus nommé architecte et maître constructeur de notre maison, et, quelques jours après, nous possédions une très-confortable habitation de cuisine et un office reliés au bâtiment principal par un passage couvert. Nous ne voyions aucune chance de partir avant le printemps prochain; aussi nous arrangeâmes-nous pour un long hiver. Nous jouissions d'une santé véritablement étonnante, n'ayant eu qu'une seule petite attaque de scorbut.

(La fin au prochain numéro.)

Or, le 18 au matin, le maréchal, visitant ses lignes, est entouré par les soldats, qui lui disent : « Nous avons faim, nous n'avons pas mangé. »

Les soldats du 6^e corps se sont battus toute la journée du 18, sans avoir ni mangé ni bu ! Il est bien difficile de penser qu'on aurait pu les emmener en ordre sur Verdun avec les combats incessants qu'il était facile de prévoir.

Lorsque, le 18 au soir, le maréchal a été obligé de rétrograder sur Metz, après l'héroïque résistance que chacun sait, il pense que si Bazaine avait connu sa situation, il aurait certainement trouvé une position pour y cramponner le 6^e corps, à Saulny, par exemple ; malheureusement, Bazaine n'avait pas compris l'effort fait sur sa droite, et rien, dans les débats, n'est venu jusqu'à présent prouver qu'il en ait été informé. Aucune réclamation, du reste, contre le commandant en chef, et aucune des plaintes que le rapport avait pu faire prévoir au sujet de l'absence de secours pendant cette journée.

LE MARÉCHAL E BOEUF

pense qu'après la bataille du 16 on aurait peut-être pu tenter un effort offensif le 17 au matin : mais il ajoute que ce n'est qu'une opinion personnelle, et que le général en chef, mieux informé de la situation générale, a pu être arrêté par les rapports inquiétants de l'artillerie, rapports qui semblent parfaitement justifiés.

Et ici, le maréchal ajoute que si l'armée avait marché le 17 sur Verdun, elle aurait trouvé l'ennemi en avant d'elle sur la Meuse et inquiétant son flanc.

Le maréchal Le Bœuf paraît avoir pris d'excellentes dispositions défensives pour la journée du 18 ; le courage qu'il n'a cessé de montrer dans ces temps difficiles et aussi une certaine auréole de malheur le rend sympathique.

LE GÉNÉRAL BOURBAKI,

ancien commandant en chef de la garde impériale, déclare particulièrement qu'avec la division de grenadiers qui lui restait le 18, les voltigeurs étant à la disposition du maréchal Le Bœuf, il se croyait libre et en droit de marcher au secours d'un commandant de corps qui l'aurait fait appeler : ceci confirme une assertion du maréchal Bazaine, et détruit l'odieuse volte le rapport jetait sur lui en l'accusant d'avoir volontairement négligé de faire soutenir le maréchal Canrobert : toutes les dépositions d'aujourd'hui protestent contre cette imputation.

LE GÉNÉRAL FROSSARD,

dont la voix est très-faible, est venu donner aussi ses explications sur les opérations du 2^e corps. Sa déposition ne nous semble offrir rien de saillant, si ce n'est qu'il proteste contre les critiques qui lui ont été adressées par le rapport, sur la manière dont il a pris certaines dispositions.

Enfin,

LE GÉNÉRAL JARRAS

a reparu pour déposer au sujet des mêmes faits, mais sous une forme plus convenable que celle d'hier. Il ne sait rien, ne se rappelle rien, aucune circonstance de lieu, de temps, d'heure.

Audience du mercredi 22 octobre.

L'affluence est aussi grande aujourd'hui que les jours précédents. La salle est pleine dès onze heures et demie. A midi un quart, le conseil est annoncé.

M. le président. — La séance est reprise.

L'audition des témoins doit continuer aujourd'hui sur les opérations militaires du 13 au 19 août.

M. le général Soleille a subi la formalité des visites et contre-visites prescrites par le règlement. Il en résulte que très-probablement le général Soleille ne pourra pas paraître même avant la fin des débats.

En conséquence, le greffier Castres donne lecture de la déposition écrite du général Soleille, telle qu'elle ressort du rapport d'une commission rogatoire à cet effet.

Le général Soleille est âgé de 65 ans. Il est né dans le département de la Haute-Garonne.

Le général constate dans sa déposition l'état des munitions, après les défaites premières des armées à Reischaffen, Wörth et Frœschwiller, et lors des différentes opérations qui eurent lieu du 13 au 19 août.

Il résulte des questions auxquelles a répondu le général Soleille que, dans sa pensée, malgré une véritable pénurie de l'artillerie, cette pénurie n'était pas telle qu'on ne pût faire des opérations militaires, notamment la retraite sur Verdun, si cette opération avait été commencée en temps utile, même après le 16 août.

Quant aux approvisionnements de munitions de la place de Metz, la situation est celle que le maréchal Bazaine a lui-même indiquée. Mais la situation des vivres laissait à désirer.

Comme complément à cette déposition écrite, le greffier lit une lettre qu'a adressée le général Soleille au général rapporteur, en date du 5 août 1872.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Une colonne du 22^e dragons, composée de 5 officiers, 96 sous-officiers et soldats et 77 chevaux, se rendant de Nantes à Provins, séjournera à Saumur le lundi 27 octobre courant.

Ce soir, au théâtre, la *Belle Hélène*, pour les débuts du premier ténor et de la première chanteuse d'opérette. Le spectacle commencera par le *Caprice* d'Alfred de Musset, dans lequel nous verrons M^{me} Kerby et M. Routier, deux artistes que le public saumurois apprécie à leur juste valeur.

Nous lisons dans l'Union bretonne :

On nous assure que M. le ministre du commerce a promis d'ouvrir un crédit de 300,000 francs pour le dragage de la Basse-Loire.

Il a adopté le tracé appuyé par la municipalité pour le raccordement du chemin de fer de la rive gauche avec la gare d'Orléans.

Il s'est montré très-favorable à la construction de toutes les voies ferrées adoptées par le Conseil général.

Enfin il paraît disposé à accepter le système d'un emprunt départemental pour le prompt achèvement du bassin à flot de Penhouët.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest :

Un journal de Nantes racontait lundi une tentative dont aurait été l'objet, le jour même, M. Musseau, avoué.

Voici ce que nous avons appris aujourd'hui :

Lundi, vers deux heures, M. Musseau, avoué, traversait la place du Bon-Pasteur, lorsqu'il entendit derrière lui la détonation d'une arme à feu, mais à une certaine distance, et sans se douter qu'il venait d'être l'objet d'une tentative, ou du moins des apparences d'une tentative d'homicide.

On venait cependant d'arrêter un nommé Retailleau, ancien débitant, qui, armé d'un pistolet, l'avait déchargé sur M. Musseau.

Interrogé, il répondit qu'il n'avait pas eu l'intention de commettre un meurtre ; mais qu'il voulait se faire arrêter, afin d'être mis à même de faire entendre et valoir des réclamations, demeurées vaines jusqu'ici, et de l'appréciation desquelles dépendait sa fortune. — Le pistolet dont il venait de se servir n'était chargé qu'à poudre, a-t-il ajouté, ce qui était vrai.

Cette homme passe pour être atteint de folie. Il n'en a pas moins été déposé en lieu sûr ; mais, si nous sommes bien informés, l'acte auquel il vient de se livrer aura bien plutôt pour effet de déterminer son internement à l'hospice des fous de Saint-Jacques que sa comparution devant la police correctionnelle.

M. Musseau déclare ne pas connaître ce malheureux.

L'EMPOISONNEMENT SATURNIN.

Nous avons récemment parlé des empoisonnements causés par l'eau potable circulant dans le plomb, et tenant en dissolution des quantités plus ou moins grandes de ce funeste métal.

Quelques personnes pensent que ces empoisonnements ne sont pas très-nombreux, parce qu'on n'en compte que les victimes les plus connues.

C'est là une appréciation erronée.

La pratique ne constate peut-être pas très-fréquemment les empoisonnements saturnins aigus qui sont, d'ailleurs, les moins redoutables de tous, parce que, se manifestant par des symptômes non équivoques, leur cause se discerne facilement et peut ainsi être combattue avec succès.

Mais il n'en est pas de même des empoisonnements saturnins chroniques, c'est-à-dire produits par une lente ingestion du plomb à dose infinitésimale. Ceux-là ne se

révélaient qu'à la longue et sous les formes les plus diverses, donnent lieu de fréquentes erreurs de diagnostic, et ont, pour cette raison, une terminaison presque toujours fatale.

Veut-on savoir si ces empoisonnements chroniques sont nombreux ? On n'a qu'à compter les migraines, la constipation, les affections typhoïdes, les coliques fréquentes, les désordres intestinaux, les paralysies, les cas de vieillesse précoce, etc., etc.

D'après les savants qui ont traité cette question, l'empoisonnement saturnin est la cause la plus fréquente de toutes ces affections, et ils en trouvent la preuve péremptoire dans ce double fait qu'elles sont presque exclusivement inhérentes aux villes, et s'y développent en proportion, pour ainsi dire mathématique, du développement même des conduites de plomb.

Nous apprenons par le journal la *Sarthe*, qu'aux déclarations de l'état-civil de la ville du Mans, un enfant a été inscrit sous les prénoms :

« Léon Gambetta. »

Serait-ce le fils d'un aéronaute ?

Dernières Nouvelles.

Le comte Daru et quelques autres députés s'étant rendus hier chez le maréchal de Mac-Mahon pour lui demander si les bruits reproduits par certains journaux, et notamment le *Constitutionnel*, étaient exacts, le maréchal a répondu :

« J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître mes intentions à plusieurs de vos collègues. Si, comme soldat, je suis toujours au service de mon pays, comme homme politique je repousse absolument l'idée que je doive garder le pouvoir quand même, dans quelque condition qu'il me soit offert. J'ai été nommé par la majorité des conservateurs et je ne m'en séparerai pas. »

Ces paroles du maréchal produisent dans les cercles parlementaires une très-grande impression.

Cette réponse est aussi nette que l'on pouvait l'attendre du maréchal de Mac-Mahon, du chef illustre et dévoué du parti conservateur.

Les gens d'entre-deux qui se rattachaient à l'expédition de la prorogation du régime actuel et refusaient de comprendre qu'il importait d'en finir avec le provisoire, qui nous tue, verront maintenant qu'il faut opter.

Quant aux bonapartistes, ils devront enfin cesser de dire que le maréchal de Mac-Mahon se prêterait à leur faire gagner du temps.

Dans une autre circonstance, le maréchal a déclaré que ceux qui se servent actuellement de son nom pour diviser le parti conservateur se livrent à une manœuvre coupable.

Les bruits de crise ministérielle persistent, malgré les démentis les plus autorisés. Après avoir annoncé la retraite de M. Magne, on parle maintenant du remplacement de M. Beulé, ministre de l'intérieur, par M. Raoul Duval. Ce bruit est entièrement inexact. M. Beulé garde son portefeuille ainsi que M. Magne et leurs autres collègues.

Le cabinet se présentera tout entier, tel qu'il est actuellement constitué, devant la Chambre. Il ne peut donc être question de l'entrée aux affaires de M. Raoul Duval, qui n'est pas même encore arrivé à Versailles.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

DE L'EXTRAIT DE VIANDE

PAR F. ROHART,

Extrait du *Journal de l'Agriculture* du 7 décembre 1872.

En tout cas, le bouillon Liebig a loyalement donné ce qu'il avait promis ; rien de plus, mais rien de moins.

Le sujet intéresse un peu tout le monde, puisqu'il y a là une question d'alimentation publique et d'économie politique qui peuvent parfaitement trouver leur place dans tous les ménages, et surtout dans les fermes isolées qui sont loin du centre d'approvisionnement.....

Ayant vécu en Robinson du cap Nord, pendant plusieurs années, à 240 lieues du

boucher qui nous approvisionnait, nous avons été bien heureux de recourir fréquemment à ce produit, si facilement transportable et si facilement conservable, qui nous a rendu, dans des circonstances difficiles et pénibles, les plus grands services.

Pour les discuteurs, le débat est toujours engagé sur le terrain scientifique, absolument comme au premier jour, sans tenir compte des faits et des résultats les mieux constatés. On a ergoté sur des riens et souvent sur des données qui étaient fausses ou incomplètes, absolument comme il s'est agi, il y a vingt-cinq ou trente ans, des qualités alimentaires de la gélatine, sans tenir compte que nous mangeons tous les pieds de veau, de la tête de veau et des pieds de porc qui ne sont que de la gélatine, et qui nous nourrissent parfaitement.

Il en est de même de l'extrait de viande, et ce n'est pas là un point d'appréciation, c'est un fait. Nous l'avons constaté sur nous-même comme sur le personnel composant notre petite colonie. Depuis, nous avons eu la confirmation de ce fait par les officiers norvégiens que le gouvernement emploie, pendant la belle saison, à des travaux topographiques qui exigent, chaque année, trois ou quatre mois de résidence au milieu des montagnes, des neiges, et toujours dans des conditions les plus pénibles.

Quelques excursions dans les glaciers de la Norvège nous ont amené à vivre un peu avec de braves officiers auxquels nous avons entendu dire bien souvent : Le bouillon Liebig est une grande ressource pour nous, et nous sommes heureux de l'assistance qu'il nous apporte ; nous souffrons moins depuis que nous pouvons en user, et nous lui avons adressé souvent bien des bénédictions.

Il n'y a rien d'exagéré dans ces paroles, et nous-même nous en avons dit autant, bien souvent, dans les circonstances les plus dures.

Récemment encore, c'est-à-dire pendant le siège de Paris, nous avons pu, avec un peu de prévoyance, alimenter copieusement une vingtaine de pauvres enfants de l'agriculture, malades ou blessés, en nous aidant du bouillon Liebig, de la gélatine et des légumes secs de la C^o Cholet, trois produits qui représentent les applications de la science aux besoins de la vie.

Que de fois j'y ai pensé au milieu de tant de jours sans pain ! et avec quelle ferveur mes actions de grâces venaient se confondre avec celles que j'avais recueillies précédemment au milieu des solitudes glacées de la Norvège.

Question de pot-au-feu, tout simplement, mais à la faveur de laquelle on a du moins la satisfaction de pouvoir se dire que l'on a fait plus de bien qu'en allant bravement se chauffer les pieds à l'étranger pendant que les caporaux de la Prusse égorgaient l'agriculture.

LES TOURS DE BABEL.

On n'en comptait qu'une, elles sont nombreuses aujourd'hui. Certains magasins en offrent de curieux spécimens. Une cliente a fait son choix dans les moires chatoyantes ou les tissus de l'Inde, soudain on murmure à son oreille : « nous avons aussi des ustensiles de cuisine, si madame désire.... » oh ! commis de la *Ménagère*, effacez le n^o 20 du boulevard Bonne-Nouvelle, et penchez-vous dans vos trente rayons. Loin de se pendre, il me montre du doigt, à côté de nouvelles lampes modérateur économiques du prix de 3 francs seulement, un lot de serviettes économiques pour nettoyage. Or, l'économie plaît à tout le monde.

Les serviettes qui se trouvent à la *Ménagère* priment en effet les autres non-seulement par l'usage qu'on en fera dans nos cuisines, mais par la modicité fabuleuse de leur prix, qui n'atteint que 40 centimes pièce.

La *Ménagère* serait-elle devenue Tour de Babel ? Non, madame, dit un Inspecteur, ceci est article de ménage.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Jeu de 23 octobre 1873,

LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

M. Patras remplira le rôle de Paris, fils du roi Priam; M^{me} Noubel celui d'Hélène, reine de Sparte.

Le spectacle commencera par :

UN CAPRICE, comédie en un acte, d'Alfred de Musset.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Trianon-sous-Bois, lieu de détention du maréchal Bazaine ; le Grand-Trianon ; salle d'audience du premier conseil de guerre au Grand-Trianon ; portraits des membres du

premier conseil de guerre ; plan stratégique de Metz et de ses environs ; Verdun après le départ des Prussiens ; la guerre civile en Espagne, scènes et types ; combat de Berga entre les troupes républicaines et les carlistes. — Rébus, problème d'échecs.

Des primes d'une valeur considérable et de la plus haute portée littéraire sont offertes en ce moment au choix des abonnés de l'Univers illustré.

Le numéro de cette semaine contient, à sa dernière page, les conditions et le détail de ces primes.

Primes gratuites : 1° le splendide ouvrage intitulé : *Merveilles de l'art religieux*, album in-folio relié, comprenant quarante gravures sur papier vélin avec texte descriptif ; — 2° cinq volumes à choisir dans la collection Michel Lévy ; — 3° deux volumes de la collection de l'Univers illustré ; — 4° deux volumes brochés à choisir dans la *Bibliothèque de tout le monde*.

Un numéro spécimen sera envoyé franco

à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 45 février 1873.

Le 37^e fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	297 50	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	273 75	»	3 75
4 1/2 % jouiss. mars.	82 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	443 75	10	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	347 50	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	357 50	2 50	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	571 25	»	6 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 35	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	352 50	1 25	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	92 70	»	05	Est, jouissance nov.	507 50	»	1 25	Orléans	275 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	886 25	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	274 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	402 50	2 50	»	Midi, jouissance juillet.	587 50	»	7 50	Est	270 25	»	»
— 1865, 4 %	437 50	1 50	»	Nord, jouissance juillet	895	»	7 50	Nord	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	281	1	»	Orléans, jouissance octobre.	807 50	1 25	»	Ouest	270 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	502 50	»	2 50	Midi	271 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	4255	»	5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	247 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	530	10	»	Compagnie parisienne du Gaz.	677 50	»	5	Vendée	226 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	450	»	2 50	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers)
9 — 02 — — omnibus.	1	33	—	soir, —
4 — 13 — — express.	7	27	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	30	—	omnibus.
9 — 50 — — express.	12	38	—	soir, omnibus.
4 — 44 — —	10	30	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34



LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Garantie : Soixante-trois Millions

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Les assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation, qui est calculée sur le montant des primes annuelles viagères versées.

RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION ANNUELLE

Assurances Vie entière.	Assurances Mixtes.
De 1865 à 1872, la moyenne a été de 3.66 %.	De 1866 à 1872, la moyenne a été de 4.73 %.

RENTES VIAGÈRES

Tarif exceptionnel pour l'année courante.

HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
A 66 ans ... 11 71	11 64	A 75 ans ... 15 30	15 89
A 70 ans ... 13 33	12 65	A 80 ans ... 17 77	15 43

S'adresser, à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 33, et à Saumur, à M. A. Thiercelin, expert, agent général de la Compagnie le Phénix. (414)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

UN HOMME de 55 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

LEÇONS D'ALLEMAND

A domicile et autres,

Par M^{me} MÈNARD,

ALLEMANDE D'ORIGINE.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 3.

Le matin, de neuf heures à dix heures ; le soir, de une heure à trois heures.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULARD. Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCERY. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez MM. C. BOURDOR et C^{ie}. Havre, chez M. H. FROST. La Rochelle, chez MM. D'ORIGNY et FADISTE fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORD et C^{ie}. Melun, chez M. V. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. A. JARROT et HUARD. Paris, chez M. A. MONTROUX-DUPRE. Saint-Nazaire, chez MM. A. JARROT et HUARD.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819, 6 avril 1848 et 15 janvier 1858.

Extrait du Journal Officiel du 2 Mai 1873.

Les valeurs assurées par cette Compagnie en l'année 1873 s'élevaient à huit milliards six cent quatre-vingt-sept millions sept cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à cent trente-sept mille cent vingt-huit Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de cent trente millions trois cent soixante-neuf mille sept cent soixante-seize francs trente-et-un centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 31 Décembre 1872, était de quatre millions deux cent soixante-douze mille quarante-quatre francs soixante-huit centimes.

Savoir :

Primes réservées pour les risques courants, ci	2,272,044 68	} 4,272,044 fr. 68
Réserve sociale.	2,000,000	

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réplisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1873 et années suivantes, dont le montant s'élève à plus de trente-six millions de francs.

S'adresser, à Saumur, à M. A. THIERCELIN, expert, agent général de la Compagnie le Phénix (incendie et vie). (426)

LA FRANCE ELEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS,

PUBLIE :

- 1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;
- 2° 24 gravures de modes coloriées ;
- 3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;
- 2° 36 gravures de modes coloriées ;
- 3° 12 planches de broderies et travaux ;
- 4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
- 5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;
- 6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

Marque de fabrique



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

50 fr. en vrac à la Voirie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
80 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph. 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 1/3 comptant, 2/3 d'escompte ; — 2^e traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2 ; — 3^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.



Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.